



XXI^{èmes} ASSISES DES PETITES VILLES – 31 mai et 1^{er} juin 2018

RESOLUTION FINALE : Les petites villes au cœur de l'innovation territoriale.

Réunis à Autun dans le cadre des XXI^{èmes} Assises de l'APVF, les maires des petites villes appellent le Gouvernement à les conforter dans leurs efforts d'innovation au service d'un aménagement équilibré du territoire et de la cohésion nationale.

Pour ce faire, il faut d'abord abandonner la facilité d'une vision purement comptable et court-termiste. **Certaines petites économies sont grandement coûteuses** : réduire les crédits aux contrats aidés, programmer la fermeture de petites lignes ferroviaires du quotidien, limiter la compétence d'un Tribunal ou d'une Trésorerie, délocaliser un service public en périphérie sont autant de décisions qui, prises isolément, peuvent se justifier par une réduction des dépenses mais qui, **ensemble et à long terme**, paupérissent les territoires périurbains et ruraux et **précipitent la concentration des personnes et des richesses dans les grandes métropoles.**

Au contraire, l'APVF appelle le Gouvernement à faire **le pari de l'intelligence territoriale**, en consolidant les moyens de l'action locale, en renforçant l'attractivité des petites villes et en favorisant l'engagement des citoyens au service de leur commune.

Il est urgent de consolider les moyens de l'action locale
--

Pour l'APVF, la stabilisation globale de l'enveloppe normée est la juste contrepartie des efforts budgétaires déjà fournis par les collectivités. Cette stabilité dans le temps est maintenant indispensable pour sceller le pacte de confiance qui doit plus que jamais guider les relations entre l'Etat et les collectivités.

Avec la baisse des contrats aidés, les amputations dans les crédits de la politique de la ville et les incertitudes persistantes sur la question du remplacement de la taxe d'habitation, beaucoup de communes ont été confrontées à des choix douloureux dans l'élaboration de leurs budgets. Malgré la stabilité globale des dotations, nombre d'entre elles ont encore connu, cette année, une réduction de leur dotation globale de fonctionnement. Les mécanismes contraignants d'encadrement des dépenses locales – inscrits dans la contractualisation – impacteront les petites villes. Nous demandons donc **plus de transparence, de lisibilité et de prévisibilité** sur les chiffres relatifs aux finances et à la fiscalité locale.

Alors que la tendance, année après année, est à la réduction de l'autonomie financière des collectivités locales, l'APVF demande à l'Etat de tenir ses engagements : de garantir une

stabilité réelle et effective des dotations à l'échelle du quinquennat, de poursuivre la réduction et la simplification des normes coûteuses, et de mettre en place une réforme, véritablement concertée, de la fiscalité locale qui respecte l'esprit et les principes de la décentralisation.

A ce titre, l'annonce de la suppression totale de la taxe d'habitation par le Gouvernement appelle des garanties permettant aux collectivités territoriales qui la percevaient de continuer non seulement d'assurer, à long terme, les services publics dont elles ont la charge mais également de jouir de l'autonomie financière que la Constitution leur reconnaît. C'est pourquoi les maires de petites villes sont favorables à une solution de remplacement de la TH par un impôt local sur lequel les communes disposeraient **d'un pouvoir de taux**. Le transfert aux communes de l'intégralité de la taxe foncière sur les propriétés bâties, proposé par la mission Richard-Bur, constitue l'un des moyens pertinents de financer cette réforme.

En tout état de cause, l'APVF rappelle également la nécessité de poursuivre la **révision des valeurs locatives** cadastrales pour les locaux à usage d'habitation, la suppression de la TH imposant plus que jamais la mise à l'ordre du jour de cette réforme. Pour l'APVF, toute réforme de la fiscalité locale doit être associée à une refonte des financements de l'Etat pour assurer une répartition juste et équitable des richesses sur l'ensemble du territoire.

Enfin, l'APVF s'inquiète de la baisse envisagée du **budget européen consacré à la politique de cohésion**. Au moment où les distorsions territoriales continuent à se creuser en Europe, ce sont plusieurs dizaines de milliards d'euros qui risquent de manquer pour investir dans les

territoires qui en ont le plus besoin. L'APVF appelle donc le Gouvernement et les parlementaires européens à conjuguer leurs efforts pour infléchir les propositions de la Commission européenne. La compétitivité des territoires ne doit pas se faire au détriment de la politique de soutien aux territoires les plus fragiles qui en sont déjà de plus en plus écartés.

Renforcer l'attractivité des petites villes

Les maires de petites villes sont convaincus à la fois que l'émergence des métropoles peut constituer un levier de développement économique et social dans l'intérêt de tous. L'enjeu d'un développement équilibré du territoire est trop important pour être entièrement laissé aux aléas des bonnes volontés.

C'est pourquoi, tout en appuyant les démarches contractuelles et volontaires initiées entre certaines métropoles et leur périphérie, l'APVF propose la création de Fonds régionaux de solidarité, alimentés par 1% des recettes de fiscalité professionnelle prélevées par la métropole la mieux dotée de chaque région. Ce « **1% métropoles** » permettrait de garantir que les métropoles jouent leur rôle de « **premier de cordée** », en tirant l'ensemble du territoire régional vers le haut. Il serait affecté par un organe collégial au niveau régional.

Au-delà de cette mesure, l'APVF appelle à la modernisation et à la sauvegarde des services publics, au nom de l'égalité territoriale. Les réformes en cours, notamment dans le domaine des transports et du logement social, doivent être guidées par le souci d'assurer plus d'égalité entre les territoires et les habitants : **il n'y a pas de territoires mineurs ni de citoyens de seconde**

zone. La solidarité nationale s'exprime en premier lieu par les services publics, qui doivent par conséquent bénéficier de financements pérennes.

En la matière, tout se tient : **un territoire n'est attractif pour les ménages et les entreprises que s'il est, à la fois, correctement irrigué par les infrastructures de transport en commun et connecté aux réseaux numériques, si le centre-ville est dynamisé par un commerce de proximité et une offre de logements de qualité, et si les services publics, notamment les plus régaliens d'entre eux, demeurent accessibles.**

A ce titre, si l'APVF se félicite du lancement par le Gouvernement du plan « **Action cœur de ville** » dont bénéficient 222 collectivités, elle l'appelle toutefois à **ne pas limiter son soutien** aux seules communes déjà sélectionnées. En particulier, les engagements donnés aux petites villes retenues dans le cadre du précédent appel à projets lancé en 2014 devront être respectés, sauf à mettre en péril leurs actions et à aggraver encore des situations déjà critiques.

L'APVF s'associe pleinement à la proposition de loi sénatoriale qui demande l'élaboration d'un **Pacte national de revitalisation** des centres-villes et centres-bourgs prévoyant notamment la création d'une Agence nationale des centres-villes et centres-bourgs destinée principalement à réarmer les collectivités et leurs EPCI en ingénierie dans le cadre de leurs actions de revitalisation. Face à l'aggravation continue de la vacance commerciale et de la dégradation du bâti, il y a urgence à agir avant que certains centres-villes soient exangues.

En ce qui concerne particulièrement la santé publique, certains bassins de vie comptent 100% de médecins âgés de plus de 55 ans, annonçant un risque de désertification médicale à moyen terme. Nous rappelons que les conditions de financement par la tarification à l'activité (T2A) sont inadaptées à la situation des hôpitaux isolés et à la mission d'intérêt général qu'ils remplissent. Il faut maintenant dépasser le débat entre liberté d'installation et contraintes autoritaires par la mise en place d'une réelle régulation tenant compte des besoins de chaque territoire.

L'APVF souligne la nécessité, pour les territoires les plus éloignés des grands centres hospitaliers, d'être accompagnés pour leur permettre de se saisir des nouveaux outils qu'offre la télémédecine.

L'APVF souligne la dimension essentielle des usages numériques pour nos collectivités et leurs habitants au quotidien. Elle est partie prenante de la révolution digitale qui nécessite cependant des efforts considérables de nos collectivités en équipement, formation de nos personnels et transformation de nos organisations, procédures et méthodes de travail. Elle est très mobilisée sur la délicate problématique de **l'inclusion numérique** dans laquelle elle est également force de proposition. La dématérialisation, l'accélération des transformations en cours risquent, si l'on n'y prend garde, d'être autant de facteurs de déclassement pour de nombreux citoyens.

De même, ne pas être en capacité de se déplacer librement dans une société de plus en plus mobile, conduit inexorablement à l'exclusion. Les élus des petites villes défendent donc **une**

vision inclusive de la mobilité, partout et pour tous. A ce titre, l'APVF soutient l'objectif, exprimé par le Gouvernement, de **résorber les "zones blanches" de la mobilité** afin que chaque territoire puisse être doté d'une autorité organisatrice de la mobilité en fonction des besoins de chaque bassin de mobilités et des bassins de vie qu'il dessert.

L'APVF demande que **les maires soient davantage associés à la gouvernance des gares**, véritables clés de voûte de l'intermodalité et de l'aménagement urbain. Elle demande au Gouvernement de prendre toute la mesure de **l'importance des "petites" lignes ferroviaires** du quotidien pour nos communes et de l'état de délabrement avancé du réseau actuel.

Elles sont autant de leviers essentiels pour les dynamiques et solidarités territoriales du pays et constituent, à condition de bénéficier d'un niveau adéquat d'investissements, une alternative crédible aux véhicules et transport routiers motorisés et une réponse appropriée aux impératifs environnementaux et au réchauffement climatique.

En matière de développement durable, les petites villes ont su démontrer leur capacité à mener des politiques innovantes, notamment dans le domaine de la **transition énergétique**. Alors que la mise en œuvre effective de l'accord de Paris est remise en cause par la sortie des États-Unis, le respect des engagements climatiques et l'atteinte des objectifs nationaux passe plus que jamais par une mobilisation massive des territoires et des acteurs locaux. Or l'effort exceptionnel traduit dans les Plans climat-air-énergie territoriaux élaborés par les intercommunalités et déclinés au quotidien par les communes appelle un financement lui-même exceptionnel : à ce titre, nous confirmons notre volonté de voir **attribuer aux collectivités une partie de la**

Contribution Climat-Énergie. Cette réforme donnerait de surcroît un sens concret à la fiscalité sur le carbone, souvent perçue comme punitive, en la redistribuant sous la forme d'un accompagnement des territoires à la transition énergétique, génératrice d'emplois et de développement économique.

Enfin, si l'APVF approuve le lancement du Plan pour l'aménagement numérique des territoires et notamment la mobilisation de plus de 3 milliards d'euros pour les réseaux d'initiative publique, elle sera attentive à sa bonne application et au respect des calendriers. Quant à la couverture en téléphonie mobile, de nombreuses petites villes, situées dans des zones dites « grises », ont **un besoin urgent de renforcement de la qualité du réseau**, pour donner toute la mesure à leurs capacités de développement.

Il faut maintenant favoriser l'engagement de tous les citoyens pour les territoires
--

Les élus des petites villes, pour l'immense majorité d'entre eux bénévoles, constituent une richesse irremplaçable pour nos territoires. Les appels à la réduction du nombre d'élus locaux ne sont donc pas seulement démagogiques, mais mortifères pour la démocratie et nos territoires.

Ce lien particulier entre les élus et leur commune doit, concomitamment au renforcement des structures intercommunales, être préservé et le cordon ombilical entre la commune et l'intercommunalité ne doit pas être coupé. Sauf à basculer dans un système supracommunal

auquel l'APVF demeure fermement opposée, les élus siégeant au sein des intercommunalités doivent donc continuer d'être élus à l'échelle de leur commune.

Pour que nos communes soient gérées par des équipes motivées et compétentes, les conditions d'exercice des mandats locaux doivent être améliorées : l'enjeu est bien **l'égalité des chances dans l'accès aux fonctions électives**, quels que soient la situation professionnelle ou familiale, l'âge et le sexe des candidats.

A cette fin, les mécanismes de retour à l'emploi, en cas de perte du mandat, doivent être complétés, amplifiés et renouvelés, à la fois pour les salariés et pour les indépendants. Il s'agirait par exemple de **compléter la protection des salariés**, d'amplifier **l'allocation différentielle de fin de mandat** et de **soutenir la création d'entreprise par les anciens élus**.

Cet ensemble de mesures, s'il était mis en œuvre dans les mois qui viennent, encouragerait les vocations de nos concitoyens, dans la perspective des élections municipales de mars 2020.

* * * *

Au terme de ces Assises, la démonstration est faite que les petites villes sont des pôles d'initiative **dans la course à l'innovation**. Leur ADN (qui est fait de relations de proximité, de circuits courts et d'interface entre urbain et rural) les rend plus adaptées aux mutations. Elles sont une chance pour la France et aspirent à être confortées dans leur rôle par un Etat stratège.

Force de propositions, l'APVF est à la disposition de tous, et notamment du Gouvernement, pour s'impliquer dans l'ensemble des chantiers inscrits à notre agenda commun.